



Entretien avec Gilles Brégant, directeur général de l'ANFR

Tous les mois depuis deux ans, vous publiez l'avancée du déploiement de la 4G par les antennes

Depuis novembre 2012, date à laquelle l'ANFR a publié son premier observatoire des déploiements, cet

Le déploiement du réseau 4G a commencé en 2012, notamment dans le cadre d'opérations ciblées me

2014 a vu se poursuivre le déploiement observé en 2013, mais l'évolution s'est concentrée sur deux bar

Depuis quelques mois, la progression apparaît un peu moins soutenue pour les autorisations accordées

Que va changer le nouveau dividende du numérique sur la bande 700 ?

L'accès aux fréquences constitue un enjeu économique majeur. La libération de cette bande de fréquences par les services télévisuels va permettre d'accélérer l'accès au très haut débit mobile pour l'ensemble des territoires français. En effet, les usages liés aux services rendus possibles par la 4G se développent, mais il faudra aussi demain fournir des connexions à l'internet des objets qui semble promis à une évolution exponentielle – on parle de plus de 50 milliards d'objets connectés d'ici 2020 - et nécessitera de dégager des ressources spectrales supplémentaires pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier. Le nouveau dividende numérique va, dans l'immédiat, permettre d'améliorer la couverture et la qualité de service des réseaux 4G.

Cette opération va également entraîner une modernisation de la diffusion audiovisuelle dès avril 2016, grâce à l'arrêt de la norme actuellement utilisée pour la diffusion en simple définition, le MPEG-2, au profit d'une norme plus performante, le MPEG-4, qui permettra de diffuser plus de chaînes en haute définition.

La plupart des télévisions actuellement sur le marché sont compatibles avec cette norme. Mais certains foyers français devront faire l'acquisition d'adaptateurs compatibles HD pour continuer à recevoir la TNT. Le Gouvernement a prévu un plan d'accompagnement des téléspectateurs pour que cette transition se déroule parfaitement bien. Outre la nécessaire communication nationale à mettre en œuvre, ce plan doit notamment permettre de venir en aide aux foyers les plus modestes et les plus sensibles, soit par une assistance de proximité, soit par des aides financières.

Quelles sont les qualités de ces nouvelles fréquences ?

Les fréquences de la bande des 700 MHz ont des propriétés physiques similaires à celles de la bande des 800 MHz, déjà employées en France pour la 4G. Elles offrent une très bonne qualité de propagation, ce qui leur vaut le surnom de « fréquences en or ». Elles sont particulièrement adaptées à la couverture intérieure car elles pénètrent bien à l'intérieur des bâtiments. Elles permettent également, à nombre de sites équivalent, de couvrir des zones plus étendues que les fréquences plus élevées, comme le 1 800 MHz ou le 2,6 GHz. En consolidant les possibilités ouvertes par le premier dividende numérique (800 MHz), la bande des 700 MHz peut ainsi constituer un atout pour l'aménagement numérique du territoire.